GAZETTE DE VARSOVIE

SAMEDI, 23 MARS 1793.

VARSOVIE, le 23 Mars.

Conformement aux ordres de la Sme. Confédération générale, & suivant l'exemple qu'elle en a donné elle-même à Grodno, le 15 du courant; on a célébré ici jeudi dernier, dans l'église de Ste. Croix, un service pour le repos de l'ame de feue S. M. Louis XVI. Roi de France, inhumainement immolé à la rage forcenée d'un parti, devenu trop puissant pour le malheur de cet Empire, jadis florissant & tranquille, aujourd'hui en proye aux troubles, à la discorde, & à tous les effets destructeurs qui en résultent. Nous remettons à Mercredi, la description des cérémonies observées dans cette pompe funébre, ainsi que la traduction du discours prononcé par S. A. le Pce. Primat. Pour aujourd'hui, nous nous bornerons à observer, que la grande affluence de citoyens de tout age, de tout sexe, de toute condition, qui ont regardé comme un devoir, d'assister à cette pieuse cérémonie, prouve que le jacobinisme n'a point fait ici les progrès, que se promettoit cette secte ennemie des Rois; qu'il n'a point étouffé dans les cœurs, cette douce sensibilité, qui nous fait compatir aux malheurs de nos semblables, & qui nous prescrit impérieusement de donner des larmes au sort funeste d'un Monarque vertueux, qui périt victime de son zèle pour le bien public.

Nous donnerons aussi l'arrêté provisoire de la Juridiction dite du Grand-Maréchal de la Couronne, relativement à la détention de M. Bonneau, ci-devant secrétaire de la légation Françoise. Nous ne l'avons remis jusqu'à cet instant, que dans l'espoir de pouvoir en même tems instruire nos lecteurs, des suites ultérieures de cette détention.

FRANCE.

Paris, le 6 Mars.

Pendant que Custine est pressé de toutes parts, on n'entretient la Convention que de lettres qui annoncent des victoires. En voici une qui date de l'instant, où les Autrichiens d'un côté, & les Prussiens de l'autre, menacoient en même tems Cassel & Mayence.

Lettre du ministre de la guerre, au président de la Conv:

„ *Citoyen Président*. Par une lettre du Général Custine, je suis informé que ce général, qui désiroit depuis long-tems pouvoir dégarnir l'ile du Rhin, qui se trouve vis-à-vis Ginsheim, a trouvé le moment favorable de tenter cette expédition. Elle a réussi malgré l'opposition que les ennemis y ont apporté. Les Hessois qui occupent Ginsheim, ont cherché à troubler nos travailleurs, par un feu de canon assez suivi. Mais l'adresse & la supériorité ordinaire de nos canoniers, l'ont bientôt fait cesser; notre artillerie a également fait taire le feu des chasseurs Hessois, qui s'étoient postés dans un clocher. L'ile a été dégarnie, & le Général Custine a fait établir des redoutes vis-à-vis chaque extrémité, pour conserver le débouché du Schwalrzback, que cette ile masquoit entièrement. "

„ Dans plusieurs canonades qui ont suivi cette expédition, nos troupes ont toujours remporté l'avantage. Cet événement qui démontre de nouveau, la supériorité de notre artillerie, m'a paru fait pour être communiqué à la Convention Nationale. "

„ Nos redoutes, ainsi qu'un fort élevé pour fermer l'embouchure du Neker, sont finies, & ce passage important est entièrement bouché. "

„ Cette expédition ne nous a pas coûté de monde. Un seul volontaire du département des Vosges, a malheureusement eu le bras cassé. " (Signé) *Beurnonville.*

Suite du mode de recrutement.

Les divers articles décrétés portent:

„ Des exceptions en faveur des citoyens qui ont quelques vices de conformation, des administrateurs & procureurs-syndics de département & de district, des maires & procureurs des communes, des membres des tribunaux civils & criminels, des juges de paix, des employés à la confection des assignats, & des ouvriers occupés dans les manufactures d'armes & de poudres. Ils règlent le mode à suivre par les communes, pour l'habillement, l'armement & l'équipement. Une partie des vues proposées ci-devant par le ministre, sont adoptées. Ils chargent les receveurs de district, des payemens exigés pour ces fournitures; ils laissent au ministre de la guerre, le soin de rembourser les receveurs, sur les fonds mis à sa disposition; ordonnent aux directoires de département & de district, de requérir les citoyens aisés, de fournir dans le cas où ils ne marcheroient pas, leurs fusils, sabres, gibernes, & habits, à peine de 200 livres d'amende; enjoignent aux cordonniers & tailleurs de chaque arrondissement, de travailler pour les volontaires, jusqu'à leur entier équipement; obligent les citoyens qui se font remplacer, à équiper, armer & habiller leur remplaçant, & accordent trois sous par lieue, & l'étape aux volontaires, pour se rendre à leur poste. Ce décret sera porté par des couriers extraordinaires dans tous les départemens. La rédaction générale des articles sur le recrutement sera présentée demain.....

Le décret sur la répartition des 300 mille hommes à lever, pour le complettement de nos armées, n'etoit pas encore terminé. Cependant une section de Paris ci-devant Beaubourg, & aujourd'hui de la Réunion, estimant à 200 hommes, le contingent qu'elle devoit fournir d'après les bases déterminées, a ouvert hier un registre d'inscription militaire; elle est venue aujourd'hui offrir aux mandataires du peuple, 228 jeunes républicans, qui mercredi prochain, seront armés, équipés, & à la disposition du ministre de la guerre. Des applaudissemens répétés ont fait retentir la salle. Les nouveaux défenseurs de la patrie ont défilé devant la Convention Nationale, qui a ordonné l'insertion du bulletin de l'adresse de la section de la réunion, & a décrété qu'elle avoit bien mérité de la Patrie....

La commune de Lisieux, département du Calvados, a demandé qu'il lui fût permis de fondre ses cloches en canons, qui lui seront plus utiles, si l'Anglois tente une descente sur les côtes de l'Océan. Cette demande convertie en motion par Choudieux, fut décrétée. Dupont demanda & obtint l'extension de cette autorisation, à toutes les communes de la République, qui en voudront faire autant.....

Voilà donc enfin Santerre, cet ardent protecteur des *Sans-culotes*, l'enfant gaté des Jacobins, obligé de se justifier, de lutter contre la calomnie qui mordant tout, infectant tout de son venin, avoit semblé vouloir le respecter. Témoin l'article suivant tiré d'une gazette patriotique de France.

Le Général Santerre s'est rendu ces jours derniers, au conseil-général, accompagné de tous les Adjudans-Majors de la garde Nationale Parisienne, à l'effet de solliciter pour ces officiers, une augmentation de traitement. Après une brieve énumération des services rendus par eux, & un léger tribut d'éloges payé à leur civisme & à leur sansculotisme, le Général a déduit les raisons qui militoient en faveur de cette augmentation de paye. Il s'est sur-tout appuyé sur l'âpreté des circonstances actuelles, & sur la nécessité où étoient ces officiers, d'avoir ce qu'il a appellé une *tenue*. Cette demande & les motifs allégués à l'appui, n'ont pas attiré au Général, le brouhaha d'applaudissemens accoutumé.

Le prêtre Roux a dit: „ Je m'étonne que l'on vienne vous parler d'augmentation de traitemens, dans une circonstance où il n'est aucun citoyen, qui ne fasse des sacrifices à la chose publique. Nos soldats manquent de tout, & l'on parle d'ajouter encore au superflu des officiers! Le Général nous parle d'une *tenue*, & nous assure que cette *tenue* coûte au moins 600 liv: Santerre! Dis-moi, qu'est-ce que la *tenue* d'un sans-culotte, qui coûte au moins 600 livres? Bientôt, si l'on t'en croit, il coûtera plus cher d'être sans-culotte, que citoyen culotté..... Des ris universels, des battemens de mains, des *bravo* multipliés ont retenti par toute la salle. L'orateur a conclu par ces mots: „Santerre! Santerre! cesse d'être un Général de mauvais augure. Il étoit trop triste celui-là, qui condamnoit à mort nos chiens & nos chats. " Le Général a répondu, qu'en-

vain des journalistes avoient voulu jetter du ridicule sur ses vues économiques; qu'il persistoit toujours à les regarder comme utiles; qu'au reste, sa philippique contre les chats & les chiens, ne devoit s'entendre que contre les escadrons de ces animaux, auxquels de vieilles dévotes sacrifioient la subsistance des pauvres; mais qu'il n'étoit pas ennemi de l'espece. Les femmes des tribunes ont bien voulu se contenter de l'amendement, & le conseil a renvoyé la demande des adjudans, au Corps municipal. — *Santerre a donné sa demission le 1 Mars.*

La ville de Lyon est encore dans un véritable état de contre - révolution. Ce qu'on appelle avec mépris les *aristocrates*, ont éclairé le peuple, sur les résultats funestes qu'alloient produire les visites domiciliaires, ordonnées par les Commissaires. Des milliers de citoyens, encouragés par les officiers municipaux eux-mêmes, se sont portés au Club central. Ses registres ont été enlevés, ses bancs brulés, & tout mis en désordre. L'arbre même de la liberté, eut été reduit en cendres, sans le courage de quelques patriotes, qui ont tout bravé pour le garantir des flammes. La statue de la liberté & celle de Rousseau ont été suspendues à une lanterne, & exposées à toutes sortes d'insultes. Quelle profanation! s'écrient les législateurs de la France..... Cependant les troubles se propagent, la discorde prend d'un instant à l'autre, un caractère plus marqué, & ces scènes d'horreur se renouvellent chaque jour, non plus seulement à Lyon, mais dans presque toutes les cités de la nouvelle République. Elle sont devenues & plus fréquentes & plus sanguinaires, depuis le meurtre légal d'un Roi, qui malgré tous les crimes qu'on lui a supposés si gratuitement, étoit chéri de son peuple, & méritoit de l'être. Oui sans doute, nous oserons le dire sans crainte, parce que nous pouvons le dire avec vérité; ce peuple voyoit en lui un père tendre & sensible, bien plus occupé du bonheur de ses enfans, que ces soi-disant Licurgues, qui sous prétexte de tout réformer, ont repandu partout le désordre, & donné naissance aux excès les plus révoltans..... Le rapport suivant fait à la Convention, le 25 Février, par Tallien Commissaire à Lyon, prouve que ces émeutes populaires sont d'une importance un peu plus grave, qu'on ne veut le persuader aux habitans de la Capitale. Il prouve encore, que le prétendu sentiment de reconnoissance & d'admiration de tous les citoyens, *pour cette démarche vigoureuse de l'assemblée, qui a purgé la France d'un tyran,* ne se trouve en effet que dans les discours enthousiastes des Jacobins, qui sont intéressés à répandre ces fausses assertions.

Le Comité de sûreté générale avoit été chargé d'examiner différentes pieces relatives aux troubles qui ont éclaté dans la ville de Lyon, & d'en rendre compte à l'Assemblée. Tallien a présenté aujourd'hui un rapport au nom de ce Comité, avec un projet de décret sur les moyens d'arrêter les propres du désordre.

Voici les principaux faits consignés dans le rapport de Tallien.—Le rencherissement des denrées, la cessation des travaux & la misère du peuple, entretenoient depuis quelque tems, une fermentation sourde dans la ville de Lyon. Ce fut dans ces circonstances, que l'on apprit la mort de Louis le dernier. Cette nouvelle fut diversement reçue: les *sans-culottes* s'en rejouirent; les *aristocrates* en furent désespérés.

Mais la surveillance des patriotes, les obligea de contenir leur rage. Cependant ils ne tardèrent point à lever la tête: la mort de le Pelletier fut célébrée dans plusieurs sociétés, de la manière la plus indécente, & l'on ne craignit pas d'y élever un buste au scélérat Paris. Les Magistrats se déterminèrent à ordonner des visites domiciliaires.

Tout se passa dans le plus grand ordre, les établissemens publics furent environnés d'une garde nombreuse; plus de 300 personnes suspectes furent arrêtées; le tribunal municipal resta assemblé pendant 43 heures, & il ne se sépara, qu'après avoir entendu tous les détenus.

Cent cinquante n'ayant pu fournir des renseignemens suffisans, on les enferma. Tous les autres furent relâchés. Bientôt après on répandit le bruit, que le peuple se portoit aux prisons, qu'il avoit élevé la guillotine, & qu'il alloit exécuter les prisonniers.

Le département voulut vérifier les faits, mais le Maire ne lui en donna pas le tems. Il fit battre la générale, ordonna aux gardes nationaux de se retirer de la maison commune, & les fit remplacer par les troupes de Ligne.

Le conseil-général s'assembla, & manda le Maire pour qu'il rendit compte de sa conduite. Ses réponses furent embarassées. Il montra une lettre anonyme, dans laquelle on lui annonçoit des troubles. Le conseil envoya des Commissaires dans les differens quartiers de la ville; il y régnoit le plus grand calme.

Ils se transportèrent aux prisons, où on leur montra différentes pieces de la guillotine, dispersées dans différens cachots, de manière que l'exécuteur seul pouvoit les trouver & les unir. Le lendemain le Maire envoya sa démission, non pas au conseil général de la commune, mais au département.......

....Les nouvelles qui nous viennent de Lyon, sont toujours plus allarmantes. — Ce matin même il en est arrivé de très-facheuses. Au moment où je vous parle, la contre-révolution s'opère à Lyon. Les *aristocrates* ont travaillé les citoyens; les patriotes n'osent se montrer......

En un mot, Lyon est en pleine contre-révolution. Toutes les autorités constituées déclarent qu'elles n'ont plus de moyens pour le sauver, & que la Convention seule en a le pouvoir. Le Maire, cet homme vil qui avoit si lâchement quitté son poste, à l'instant du danger, vient d'être réélu par les aristocrates, qui se sont présentés plusieurs fois dans leurs sections.

Après ce rapport, Tallien propose le projet de décret suivant: 1.) Il sera nommé, séance tenante, trois Commissaires pris dans le sein de la Convention Nationale, lesquels partiront dans le jour, pour aller rétablir l'ordre dans la ville de Lyon: 2.) Ces commissaires seront revêtus des mêmes pouvoirs, que les autres Commissaires envoyés par la Convention Nationale: 3.) Le conseil exécutif fera sur le champ passer à Lyon, des forces suffisantes pour protéger le rétablissement de l'ordre: 4.) La Convention Nationale aprouve la conduite du conseil général de la commune de Lyon. "

La Convention Nationale adopte les trois premiers articles de ce projet de décret, & ajourne le quatrième, jusqu'après le rapport des Commissaires, qui seront chargés d'aller vérifier les faits.

Si maintenant l'on veut juger de l'ordre qui règne à Paris, de l'espece de justice qui s'y rend, qu'on lise le rapport qui va suivre, & qu'on observe qu'il n'est guerres qu'une répétition de ceux qu'on avoit faits les jours précédens, & qu'on a faits depuis.

Du 26. A 11 heures, le conseil préposé à l'audition des comptes, informé que différens troubles se manifestent dans Paris, relativement au sucre, leve sa séance, afin que les Commissaires se rendent dans leur section; les membres du conseil général restent en permanence. On annonce que le maire & le procureur de la commune, se sont transportés dans les lieux où la tranquillité est troublée...... La séance est suspendue.

A 2 heures & demie, le Commandant de la force armée à la maison commune, vient annoncer que les attroupemens se multiplient, & invite le conseil à prendre des mesures promptes pour arrêter le désordre. Le conseil arrête, que le Commandant-général est invité de faire marcher à l'instant la force armée vers les rassemblemens, afin de les disperser, en rappellant aux bons citoyens le serment qu'ils ont fait, de protéger les personnes & les propriétés.

A 3 heures, plusieurs officiers de paix arrivent. Arbeltier à la tribune: „ Dans les rues de la Vieille Monoie, des cinq Diamans, des Lombards.....des femmes sont entrées ce matin dans les cours des épiciers. Elles demandoient la diminution du prix de la chandelle, du sucre, de la cassonnade, & disoient que leur intention n'étoit pas de piller. Elles m'ont montré de mauvais savon, qu'elles avoient payé 30 sols; elles l'on taxé à 16 sols; d'autres se sont fait délivrer le sucre à 30 & à 25 sols la livre, la cassonnade à 10 & à 15 sols. Des patrouilles se promenent, on se presse, mais on ne se bat pas. Un marchand m'a dit, qu'il avoit livré forcément 600 liv: pesant de sucre, à 30 sols la livre. Cela continue; c'est à peu près la même chose par-tout dans les magasins."

Jon. „ Des femmes se sont portées chez un marchand, rue de la....où il y avoit deux tonneaux de sucre, le Commandant a été forcé de permettre la vente du sucre à bas prix. J'ai parlé au peuple.

La distribution a été suspendue pendant un moment; j'ai été requis de taxer le prix a 25 sols; je m'y suis oposé, & je me suis retiré. Dans ce moment la distribution continue. Le grand nombre est dans l'intention de payer; mais il se glisse dans la foule, certains individus qui ne payent rien..... Les mêmes excès se commettent rues de la Verrerie, Saint-Martin, & dans celles adjacentes. Si on avoit ordonné ce matin de fortes patrouilles, cela ne seroit pas arrivé.... Un membre observe que Santerre est à Versailles.... Le conseil renvoye les officiers de paix à leur poste, & les instruit de l'arrête pris ci-dessus.

A quatre heures & demie la séance recommence.

Dommenget observe qu'en face de la salle du conseil général, on pille un épicier. On nomme deux Commis-

faires pour s'y transporter. Le maire demande que l'on saisisse les agitateurs. On donne lecture d'une proclamation.—Chaumet annonce que la Convention & la municipalité sont menacées, & qu'un décret accorde à la commune, de prendre toutes les mesures, pour rétablir la tranquillité. Un membre demande qu'on fasse battre la générale; les tribunes crient *à bas* .... Le Président de la section Beaurepaire, annonce que la force armée en petit nombre, a été repoussée au bas du pont Saint-Michel, chez un épicier; que le peuple levoit le bâton & demandoit la tête du Chef.— On demande que l'on batte la générale.

Louis Roux. On m'instruit qu'on pille chez les Chandeliers.

Réal requiert sur sa responsabilité, que l'on batte la générale; le maire alloit mettre aux voix.

Chaumet & Hébert réclament & requièrent que leur réquisition soit inscrite au procès-verbal.

Le Commandant de poste émet son vœu, pour un rappel général. Il dit que 50 hommes de cavalerie, 75 de piquets viennent de lui arriver. L'officier municipal parlera raison; si on ne l'écoute pas, nous arrêterons ceux qui n'écouteront pas la raison. A bas, crient les tribunes.

Un militaire de la section des droits de l'homme dit. On a battu un rappel général, presque personne n'est venu au Corps de garde. Il demande des ordres.

Um membre. Tout a été enlevé chez un marchand, rue des Cinq-Diamans, par trois individus attachés au ci-devant Roi. Je n'ai pu les faire arrêter; on croyoit que je voulois protéger les accapareurs.

On arrête que deux fortes patrouilles, précédées de deux officiers municipaux, seront commandées pour rétablir l'ordre; que 27 Commissaires se rendront dans les sections, pour y lire la proclamation, & qu'ils viendront de suite rendre compte au conseil de leur mission.—Un officier municipal écrit, qu'il est rue du Petit-Carreau, chez un citoyen dont on veut piller les propriétés. Il jure de plutôt mourir que de le permettre; il demande des secours. (Accordé) &c. &c.

Lettre de Monsieur, Régent de France, à la Noblesse émigrée.

Messieurs. „C'est avec les sentimens de la plus vive douleur, que je vous fais part de la nouvelle perte que nous venons de faire du Roi mon Frère, que les tyrans qui depuis longtems désolent la France, viennent d'immoler à leur rage impie. Cet horrible événement m'impose de nouveaux devoirs, je vais les remplir. J'ai pris le titre de Régent du Royaume, que le droit de ma naissance me donne, pendant la minorité du Roi Louis XVII. mon Neveu, & j'ai confié au Comte d'Artois, celui de Lieutenant-général du Royaume. Vos sentimens sont trop bien connus par votre constante fermeté, par les nombreux sacrifices que vous avez faits, par votre attachement à la Religion de vos pères, & au Souverain que nous pleurons aujourd'hui, pour qu'il soit nécessaire de vous exhorter à redoubler de zèle & de fidélité, envers notre jeune & malheureux Monarque, & d'ardeur pour venger le sang de son auguste père. Nous ne saurions douter de l'appui des Souverains, qui avoient déjà si généreusement embrassé notre cause, & si dans un tel malheur, il nous est possible de recevoir quelque consolation, elle nous est offerte pour venger notre Roi, replacer son fils sur le trône, & rendre à notre patrie cette antique Constitution, qui seule peut faire son bonheur & sa gloire. C'est l'unique objet de mes vœux & de ceux de mon Frère. Nos titres sont changés, mais notre union est & sera toujours la même, & nous allons travailler avec plus d'ardeur que jamais, à remplir ce que nous devons à Dieu, à l'honneur, au Roi & à vous.“ A Hamm en Westphalie, le 28 Janvier 1793.

Signé, *Louis-Stanislas Xavier.*

P. S. J'ai chargé Mr. le Prince de Condé & Mr. le Maréchal de Broglie, de vous faire connoitre la Déclaration que j'ai rendue, en prenant la Régence.

(*Nous donnerons cette Déclaration, dès que la place le permettra.*)

La Haye, le 2 Mars.

Dans les circonstances difficiles & accablantes où se trouve la patrie, le Prince Stathouder a adressé aux Etats-généraux la Déclaration suivante, en date du 28 Février.

Hauts & puissans Seigneurs.

La partie si principale dans l'administration publique, qui m'a été confiée dans mes différentes relations, tant politiques que militaires, par Vos Hautes-Puissances & les Seigneurs Etats des provinces respectives, me défend de garder le silence, dans les circonstances où la cause générale de la patrie se trouve. Certainement V. H. P. ont rendu justice à mes sentimens & à ma conduite, lorsqu'elles les ont défendues, tant dans leur lettre aux Etats des Provinces, que dans la Déclaration sur le manifeste du Général Dumourier, contre les calomnies & les mensonges de mes ennemis. Mais je dois à V. H. Puissances, aux Etats des Provinces, à la Nation Hollandoise, pour laquelle mes ancètres ont versé leur sang; je dois aux fidelles alliés de l'Etat, qui ont volé à notre secours dans un moment si critique, pour combattre avec nous pour la République; je dois à l'Europe entière, qui a fixé les yeux sur une attaque aussi injuste, & je ne dois pas moins à moi-même, de faire connoitre non-seulement mes vues, mais aussi les fondemens de ma confiance.

L'Etat est attaqué de la manière la plus injuste. Les pays de la Généralité sont envahis; & les armes de l'ennemi ont eu inattendument un succès, qui pourroit s'étendre jusqu'aux villes votantes de l'Etat, & dont les suites seroient incalculables. Tels sont, *Hauts & Puissans Seigneurs*, les dangers qui nous affligent déjà, ou qui nous menacent encore. Je ne veux pas les dissimuler: je ne veux pas même me flatter, que les pertes que nous avons déjà essuyées, seront les dernières. Il n'est pas extraordinaire, que cette République éprouve de grands échecs dans les commencemens d'une guerre; mais au milieu de ces désastres, elle se relève, comme si ses pertes reveillent son activité, soutiennent son courage, & multiplient sa force.

Aussi peu qu'on doit dissimuler les dangers, aussi peu doit-on méconnoître les avantages & les ressources de l'Etat. La situation du pays, coupé par des rivières, canaux & lacs, offre des avantages qui pourront disputer le terrein à l'ennemi, même si ses succès étoient encore plus considérables. La fidélité & l'amour pour la patrie des citoyens, n'est pas d'une moindre force dans un Etat Republicain. Les troupes de la République sont remplies de courage, & brûlent d'éprouver leurs forces pour défendre les foyers & les autels. Les marins sont animés du même esprit, qui a toujours distingué les Hollandois avec tant d'honneur, sur un élément qui leur est propre, & sur lequel ils ont tant de fois confondu l'orgueil de leurs ennemis. Enfin je dois être assuré, que non-seulement les alliés de l'Etat, mais aussi les puissances formidables, qui ont avec la République, un intérêt & un ennemi commun, réuniront leurs forces aux nôtres, pour repousser la violence & l'injustice, des frontières de cette République. Mais sur-tout, *Hauts & Puissans Seigneurs*, je fonde ma confiance sur l'arbitre souverain du monde, qui de rien a fait parvenir ce pays, à sa puissance actuelle, qui l'a conservé par des miracles, & soutenu le bras de mes courageux prédécesseurs. Ce dieu est éternel. Sa toute-puissance, sa sagesse sont les mêmes; & il veut encore être le soutien de ceux, qui fondent sur lui leur confiance.

C'est sur ces fondemens que je déclare à la face de l'univers entier, que bien loin de me décourager, je veillerai jusqu'à mon dernier moment, pour la defense de l'Etat; que quoiqu'une partie de mes biens & des mes domaines soient déjà occupés par les ennemis, ce qui me reste est encore pour le service de l'Etat, ainsi que mon sang & ma vie. C'est dans ces sentimens que j'ai été élevé; c'étoient ceux qui ont distingué mes ancêtres; & ces exemples illustres ont été inculqués à nos enfans, par la Princesse notre chère épouse, & par moi. Ils brûlent déjà de se distinguer dans une carrière aussi honorable.

Que la Nation se lève, qu'elle se réunisse à moi, contre un ennemi qui en veut à sa liberté, à son indépendance & à ses biens. J'espère qu'ils me trouveront toujours dans la carrière de l'honneur, & de l'amour de la patrie; & puisque je ne cherche ni ne connois d'autre grandeur, que celle de la patrie, je m'estimerois heureux, si le ciel daignoit diriger & bénir mes efforts à cet égard. A la Haye ce 28 Février 1793. *G. Prince d'Orange.*

Londres, du 1. Mars.

Le gouvernement a établi des paquebots à Falmouth, pour assurer une communication rapide avec l'Espagne, tant que la guerre durera avec la France.

Le Nimbre (patache) a pris le patriote François, corsaire monté par 24 hommes, & l'a conduit aux Dunes.— Le Séwan, a pris l'Europe, Capitaine Fontaine, & la Marie-Anne, Capitaine Marsel, corsaires François du Havre, & les a envoyées à Cowes.— Le Spitfire, sloop de guerre, a envoyé à Portsmouth l'Afrique, Capitaine Amand Henry, corsaire François du Havre. — La patache le Greyhound a pris une chaloupe armée de 4 canons & de 20 hommes, & l'a envoyée à Douvres, étant en chasse d'un autre. — Le Stag autre patache, a envoyé à Rey, un corsaire François de 18 hommes. — La fortune, sloop de guerre, a envoyé dans les Dunes, une chaloupe armée de 12 hommes, prise près Boulogne.

Le club d'Anglois révolutionnaires, qui s'étoit formé à l'hôtel de Vhites, s'est dissous à l'occasion d'une adresse à la Convention, proposée par quelques-uns de ses membres, & relative à la guerre. La majorité n'a pas été d'avis de jouer un rôle politique dans les circonstances présentes; & comme cette diversité d'opinions pouvoit produire des scènes affligeantes, on a mieux aimé dissoudre la société.

Malgré la sévérité que le gouvernement Anglois met aujourd'hui contre tous les auteurs de feuilles publiques, qui cherchent à contrarier ses opérations, à corrompre l'opinion publique, & sur-tout à dissuader de la guerre; il en est encore qui se permettent d'afficher des sentimens, que les circonstances devroient déconseiller, & que sans doute l'autorité a raison de proscrire. Tels sont les 4 paragraphes suivans traduits du Morning-Chronicle, febr. 15 & 20.

..... „Il est un peu singulier, que dans le même temps que nos ministres regardoient comme une dérogation à l'honneur de la Couronne, de traiter avec M. Chauvelin, ils autorisoient le Lord Aukland à traiter avec Dumourier, qui se refusoit à ses avances.....“

..... „Ceux qui parlent si légérement de la facilité avec laquelle les Hollandois peuvent, en inondant leur pays, empêcher une armée ennemie d'y pénétrer, raisonnent à-peu-près comme l'Irlandois, dans la comédie de John Miller, qui dit qu'il ne craint pas d'être condamné à être pendu, *parce qu'en tout cas, il peut toujours sauver sa vie, en se coupant la gorge auparavant....*“

.....Tout annonce que les premières opérations des armateurs François, ont répandu la consternation dans la cité. Les négocians se sont assemblés, & ont chargé le Lord-Maire, de présenter un mémoire au gouvernement. Lord Chatam, premier Lord de l'amirauté, a répondu par des expressions vagues de protection, d'où il résulte une chose remarquable, c'est l'aveu formel du ministre, que tous les préparatifs jusqu'à ce moment, sont insufisans pour mettre dès-aujourd'hui, le commerce de l'Angleterre à l'abri des premières expéditions des armateurs de France......

......Les deux ministres, M. Pitt & M. Dundas, interpellés dans la Chambre des communes par M. Grey, sur l'existence du traité conclu entre le Cabinet de St. James & la Cour de Vienne, ont gardé le plus profond silence.....

Italie, 1 Mars.

Quoiqu'en disent certaines feuilles publiques, Venise garde encore la neutralité. Le dernier conseil de cette rép: assemblé le 22 du mois passé, avoit délibéré cinq jours & cinq nuits sans désemparer. Il n'a été question dans cette séance de longueur immémorable, que du parti qu'on prendroit, ou d'adhérer à la coalition des puissances contre la France, ou de rester neutre. Enfin, à la majorité de trois voix, la neutralité a été décidée; mais en même tems l'on a décrété à l'unanimité, de mettre promptement les forces de la République en état de guerre, à quoi l'on a travaillé jour & nuit. Depuis cet instant, il n'est émané du conseil, aucune resolution contraire.

Mannheim, du 28 Février.

On mande de Suisse, que le gouvernement de Berne a reconnu l'Ambassadeur de France, comme Ambassadeur de la République Françoise, & qu'il est disposé à observer la neutralité, pourvu qu'on n'y envoye point de prédicans, pour porter le peuple à l'insurrection.—En Suisse comme ailleurs, on craint encore plus la doctrine des François, que leurs armes.

De Marseille, le 28 Février.

Le corsaire de ce port Vive-le-Son a pris un brigantin Espagnol, parti de Gênes avec un chargement pour Malaga.

Le même corsaire a pris le même jour, un vaisseau Hollandois chargé de blé, parti d'Archangel & destiné pour Marseille. (On annonce encore beaucoup d'autres prises.)

De Cassel, le 27 Février.

Nous apprenons de Winnweiler, dans le Comté de Falkenstein, appartenant à l'Empereur, qu'un détachement de François ayant voulu obliger le 23, les habitans à prêter serment à la République Françoise, ils crièrent tous: vive l'Empereur! au Diable les François! Tout en criant ils les chassèrent à coups de fourches, de haches & de baton. Les François ont pris la fuite après avoir été dépouillés de leurs armes, drapeaux &c. Depuis ce moment, plus de 6000 paysans paroissent armés, ayant chacun un fusil, 2 pistolets & une fourche; cette dernière doit servir à désarçonner les cavaliers. La Gaz: de Deux-Ponts rapporte ce fait à l'avantage des François.

Les habitans de Grunstadt ont également refusé de prêter ce fameux serment. Les Comtes Woldemir & Fréderic ont été conduits à Landau.

Tout le Comté d'Oriechingen apartenant au Prince de Wied-Runckel, a été le 12 Février, confisqué par les François, qui en ont pris possession.

D'Aix-La-Chapelle, le 5 Mars.

Les troupes Autrichiennes de l'aille gauche avoient déjà pénétré jusqu'à la chartreuse de Liege, on assuroit même que le 3 cette ville étoit en leur pouvoir.—Nous apprenons qu'entre Aix-la Chappelle & Maestricht, les Autrichiens se sont encore emparés de 8 nanons de gros calibre, & de 3 mortiers; que 3 bataillons de grenadiers Autrichiens sont entrés à Maestricht, & que le quartier Général du Comte de Clairfait étoit le 3. à Fauquemont. Il y a eu 700 François tués à Aix-la-Chappelle. — Les lettres du Haut-Rhin portent, que les troupes Impériales ont passé le Rhin à Oppenheim; de sorte que Mayence se trouve investi. (*Ces nouvelles viennent à l'appui de ce que nous avons annoncé dans notre dernière feuille.*)

Nous apprenons d'Anvers, qu'il y arrive continuellement des déserteurs Hollandois, qui entrent aussitôt dans la légion Batave, dont une partie est en garnison dans cette ville.

Aujourd'hui à 11 heures du matin, nous avons reçu l'avis officiel que la ville de Liege, après une demi heure de résistance, s'est rendue hier aux armes victorieuses des troupes I. R.

De Cologne, le 6 Mars.

Aujourd'hui nous avons encore vu entrer dans cette ville 350 prisonniers François, dont 15 étoient blessés. Il est arrivé en même tems 7 de leurs canons, qui joints aux 12 qui étoient ici, font 20 pieces.

De Gueldre, le 8 Mars.

Les nouvelles qu'on reçoit journellement de la marche, ou plutôt des succès de l'armée de Cobourg, sont des plus satisfaisantes. Nous avons l'assurance qu'elle est entrée à Liege. Après avoir fait sa jonction avec le Corps de Beaulieu, elle marchera sur Bruxelles, où le brave Général en Chef compte arriver le dimanche 10. Partout où les Autrichiens viennent, les peuples s'empressent au-devant d'eux, les comblent de bénédictions, & arrachent avec fureur cet arbre fatal de la liberté, qui a produit pour eux des fruits si amers; arbre, comme l'a dit quelqu'un, sans racines, & surmonté d'un bonnet sans tête. On est curieux de voir comment Dumourier se tirera du défilé dans lequel il s'est engagé. En apprenant la marche rapide des Autrichiens, on ne doute pas qu'il ne rétrograde.

L'armée du Duc Fréd: de Brunswick s'est détachée, comme on sait, de celle de Cobourg; elle se rapproche de nos cantons, & l'on croit qu'elle se portera du côté de Venlo. Quoique cette ville ait beaucoup souffert, elle n'a pas été aussi endommagée qu'on l'a dit; au reste, les François ont évacué le fort St. Michel, & se sont repliés. On apprend qu'à Willelmstadt, l'amiral Kinsbergue ayant rompu les éclusés à coups de canon, 1300 François ont été ensévelis sous les eaux.

Des lettres officielles de la Haye en date du 8 & 9. nous apprennent qu'à l'approche des Autrichiens, les François qui se trouvoient à Aix-La-Chappelle, ne s'y sentant point en forces, vouloient sortir de la ville, pour aller rejoindre les divers Corps postés dans les environs de Liège; mais que les habitans s'y opposèrent, firent fermer les portes, & les livrèrent en quelque sorte sans défense à la merci des vainqueurs. Tels sont les fruits amers qu'ils recueillent, de l'opiniatreté avec laquelle ils ont poursuivi l'exécution de leurs décrets tyranniques. Ils pouvoient se faire des Belges, les amis les plus ardens, & ils n'y trouvent aujourd'hui que des ennemis acharnés contre eux. Ces lettres ajoutent, que Liège s'est rendu malgré la résistance que vouloient encore y faire les François; que les Autrichiens y ont trouvé comme à Aix-La Chapelle, plus de 100 canons, beaucoup de munitions, & des magasins bien approvisionnés. Nous y lisons en outre, que les habitans de Bruges se sont revoltés contre les François & que les paysans des environs, armés de tout ce qu'ils ont trouvé sous leur main, se sont portés sur Gand, pour aider les citoyens de cette ville, à chasser leurs prétendus libérateurs, que maintenant ils n'appellent plus que leurs tyrans.—La prise de Gertruidenberg par les François, se confirme. Dans une autre circonstance, cette prise décideroit presque du sort de la Hollande. Mais aujourd'hui il est plus que douteux, que Dumourier puisse en tirer avantage, bien qu'il se soit déjà avancé par Dordrecht sur Rotterdam. On présume même qu'il a du revenir sur ses pas, pour attaquer l'armée du Général Clairfait. — Cependant la Convention a rendu un décret dans lequel elle détermine le mode à observer dans la Convocation des Assemblées primaires en Hollande, qu'elle regarde déjà comme un de ses départemens. Nous donnerons mercredi cette piece, d'un genre neuf pour les circonstances.

Au rapport de la défaite des François, près d'Aldenhowen, on ajoutoit. „Des déserteurs François quiarrivent chez les Impériaux, disent qu'ils seront bientôt suivis de toutes les troupes de ligne, qui ne veulent plus servir sous les drapeaux de l'anarchie.“